



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche



GRILLE DE CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SOU MIS A LA COMMISSION MER ET LITTORAL

Intitulé de l'opération : « »

Fond sollicité : FEAMPA

Fiche(s)-Action :

- FA1 - Valoriser les productions et les métiers maritimes du territoire
- FA2 - Accompagner et soutenir les filières bleues du territoire
- FA3 - Sensibiliser, connaître et gérer durablement la biodiversité et les milieux marins
- FA4 - Développer une cohabitation raisonnée du littoral et anticiper les changements climatiques
- FA 5 - Activités de coopération
- FA 6 - Frais de fonctionnement et animation

	Faible 1 point	Moyen 2 pts	Fort 3 pts
1- Lien du projet avec la stratégie (<i>produits et métiers ; filières ; préservation milieu marins ; aménagement harmonieux des activités ; coopérations</i>)			
2- Caractère collectif du projet (<i>usage collectif, et bénéficiaire collectif, c'est à dire au profit de ses adhérents ou mandants</i>)			
3- Caractère innovant (<i>Produits, services, pratiques ou procédés nouveaux, modifiés ou améliorés à l'échelle du territoire du GALPA, 1ère initiative de ce type sur le territoire</i>).			
4- La création ou le maintien d'activité économique (<i>emplois, travail d'entreprises...</i>)			
5- Le respect du développement durable (<i>développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable</i>).			
6- Effet de levier de la subvention (<i>FEAMPA = au moins 20% du total, le projet ne se réaliserait pas sans la subvention FEAMPA</i>)			
7- Appréciation générale du projet			
TOTAL			

TOTAL : .. /21

Projet d'envergure « Pays » :

Si un projet est considéré d'envergure "Pays", la subvention FEAMPA peut passer de 75 000€ à 100 000€.

Oui/ Non/Non concerné

Maximum de points : 21

15 à 21 = obtention de la subvention FEAMPA

10 à 15 = repassage en CML après prise en compte des recommandations de la CML

0 à 10 = dossier ajourné